



**Syndicat d'Etudes et de Réalisations  
pour le Traitement  
Intercommunal des Déchets**

**Réunion du Comité Syndical**

**du mercredi 08 décembre 2004**

**CS 1.10**

**Décision modificative budgétaire N°1  
(virement de crédits)**

**RAPPORT**

**Présenté par M. Emile GEHANT  
Président**

Le budget supplémentaire 2004 comporte une inscription de 480 500€ au compte 708 « autres produits » et une inscription de 10 000€ au compte 6152 « entretien et réparation sur biens immobiliers ».

Les règles de la comptabilité prévoient que ces comptes doivent être subdivisés.

Il est nécessaire d'effectuer un virement de crédits :

- pour 10 000€ du compte 6152 au compte 61522 : « bâtiments »
- pour 480 500€ du compte 708 au compte 778 « autres produits exceptionnels », aucune subdivision du compte 708 ne convenant pour y inscrire ce montant correspondant aux sommes dues par le SM4 au titre de l'exercice 2003.

⌘ ⌘ ⌘ ⌘ ⌘ ⌘ ⌘ ⌘ ⌘ ⌘

Il vous est demandé :

↳ d'**ADOPTER** cette décision

\*\*\*\*\*

Après avoir entendu les explications de Monsieur le Président, le Comité Syndical, à l'UNANIMITE :

- **ADOPTER** cette décision

\*\*\*\*\*

**Ainsi délibéré au siège administratif du S.E.R.T.R.I.D., ladite délibération ayant été affichée, par extrait, le 15 DEC. 2004, conformément au C.G.C.T. Dépôt en préfecture le 14 DEC. 2004**

**POUR EXTRAIT CONFORME  
Le Président du S.E.R.T.R.I.D.**

**Emile GEHANT**

